

Bondoufle, le 14 juin 2011



## **AUGMENTATION DE CAPITAL DE 2,47 MEUR AVEC MAINTIEN DU DPS**

Le Conseil d'Administration de Cybergun, leader mondial du tir de loisir, a arrêté les modalités d'une augmentation de capital de 2,47 MEUR avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit de l'ensemble des actionnaires.

Cette levée de fonds, dont le principe a été annoncé lors de la publication des résultats annuels 2010, s'inscrit dans le cadre du financement de la politique de croissance rentable du Groupe, notamment via des acquisitions ciblées et immédiatement relatives. Plusieurs dossiers sont actuellement à l'étude.

La souscription sera ouverte du mercredi 15 juin 2011 au mercredi 29 juin 2011 inclus. Les actionnaires de Cybergun vont ainsi se voir attribuer, le 15 juin 2011, 1 (un) DPS pour chaque action détenue. 22 (vingt-deux) DPS permettront de souscrire à 1 (une) action nouvelle au prix unitaire de 12,75 EUR. Le prix de souscription représente une décote de 10 % par rapport au dernier cours de clôture précédent la tenue du Conseil. Les souscriptions à titre réductible seront possibles.

Cette augmentation de capital conduira ainsi à la création d'un nombre maximum de 194.109 actions nouvelles représentant 4,5 % du capital avant l'opération. Certains dirigeants et managers de Cybergun ont fait part de leur intention d'exercer l'intégralité de leurs DPS et de souscrire à titre réductible de sorte qu'ils garantissent cette levée de fonds à hauteur de 75%.

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et des articles 211-2, 212-4 et 212-5 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF.

Lors de l'exercice 2010, clos le 31 mars 2011, Cybergun a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 73,7 MEUR (+45 %), une marge opérationnelle courante de 10 % et un bénéfice net, part du Groupe, de 4 MEUR. Au 31 mars 2011, les fonds propres s'élevaient à 20,4 MEUR. La trésorerie générée par l'exploitation (capacité d'autofinancement) de 8,8 MEUR et l'emprunt obligataire de 9 MEUR ont permis de renforcer l'actif stratégique, notamment les stocks. L'endettement financier net à fin mars atteignait 28,6 MEUR.

En intégrant les acquisitions finalisées après la clôture de l'exercice (I2G-Microprose, marque Swiss Arms et actifs de SMK Sportsmarketing) pour donner une image fidèle de la nouvelle dimension du Groupe, le chiffre d'affaires 2010 proforma<sup>1</sup> atteint 82,9 MEUR pour une marge opérationnelle courante de 13% et un bénéfice net de 6,1 MEUR. Sur cette base, l'endettement financier net s'élève à 35,6 MEUR pour des fonds propres de 33,2 MEUR.

Après augmentation de capital, les fonds propres ressortiraient à 35,7 MEUR pour un endettement financier net de 33,1 MEUR, soit un ratio d'endettement de 0,9.

*Le groupe Cybergun publiera son rapport financier annuel le 30 juin prochain et son chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 (période avril – juin 2011) le 11 juillet, après Bourse*

<sup>1</sup> Les données proforma 2010, non auditées, ont été calculées en intégrant les éléments consolidés des entités et actifs acquis comme si ceux-ci étaient entrés dans le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> avril 2010.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur :  
[www.cybergun.com](http://www.cybergun.com).

**A propos de Cybergun : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)**

Coté sur NYSE Euronext à Paris, Cybergun est un acteur mondial du tir de loisir. Le Groupe connaît une croissance moyenne de son chiffre d'affaires proche de 20% par an depuis 15 ans. En 2010, Cybergun a réalisé un chiffre d'affaires de 73 MEUR, dont 54% aux Etats-Unis et 36% en Europe. Qualifiée « Entreprise Innovante » par OSEO innovation, Cybergun est éligible aux FCPI. L'action Cybergun fait partie de l'indice CAC Small.

Action Cybergun : FR0004031839 – CYB

Obligation Cybergun 8% / OCT16 : FR0010945725 – CYBO

Contacts : Actus Finance

Analystes – Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au 01 77 35 04 36

Journalistes : Nicolas Bouchez au 01 77 35 04 37

Découvrez l'univers des produits Cybergun en vidéo :

[www.youtube.com/MrCybergun](http://www.youtube.com/MrCybergun)

[www.techgroupglobal.com/4/tv-commercial](http://www.techgroupglobal.com/4/tv-commercial)

## PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

<b>Nature de l'opération</b>	Augmentation de capital en numéraire
<b>Montant maximum de l'augmentation de capital</b>	2.474.890 €
<b>Actions nouvelles émises</b>	194.109 actions
<b>Cadre juridique de l'opération</b>	<p>L'Assemblée Générale du 23 septembre 2009 a, dans sa douzième résolution, délégué au Conseil d'Administration la possibilité de procéder à une augmentation de capital avec maintien du DPS.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 9 juin 2011 a décidé de faire usage de cette délégation et a arrêté les modalités de cette opération.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Ouverture de la souscription : 15 juin 2011            Fermeture de la souscription : 29 juin 2011 inclus            Règlement-livraison des DPS : 4 juillet 2011            Modalités définitives de l'opération : 7 juillet 2011            Règlement-livraison des actions : 12 juillet 2011</p>
<b>Existence d'un droit préférentiel de souscription, conditions d'exercice</b>	<p>Le droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires est maintenu. Par conséquent, les propriétaires des 4.270.406 actions anciennes ou les cessionnaires du droit de souscription attaché auxdites actions, auront sur les 194.109 actions nouvelles à émettre, un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de 22 (vingt-deux) droits préférentiels de souscription pour 1 (une) action nouvelle au prix unitaire de 12,75 €.</p> <p>Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Dans le cas où un titulaire de DPS ne disposerait pas d'un nombre suffisant de DPS pour souscrire à un nombre entier d'actions nouvelles de la Société, il devra faire son affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de DPS nécessaires à la souscription d'un tel nombre entier d'actions nouvelles de la Société.</p> <p>Le DPS sera négociable à partir du 15 juin 2011 jusqu'au 29 juin 2011 inclus dans les mêmes conditions que l'action, sous le code ISIN : FR0011063544.</p> <p>Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription, soit du 15 juin 2011 au 29 juin 2011 inclus. Les DPS deviendront caducs à l'issue de la période de souscription.</p> <p>Sur la base du cours de référence retenu par le Conseil d'Administration la valeur théorique d'un DPS est de 0,05 €.</p> <p>Enfin, conformément aux dispositions de l'article L225-133 du Code de Commerce, les actionnaires auront le droit de souscrire à titre réductible aux actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible, et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription, dans la limite de leur demande et sans attribution de fraction.</p>

<b>Risque afférent aux DPS</b>	<p>Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les DPS et, s'il se développe, le marché des DPS pourrait être peu liquide et les DPS être sujets à une plus grande volatilité que les actions de la Société.</p> <p>En cas de baisse substantielle du prix de marché des actions de la Société, les DPS perdront tout ou partie de leur valeur.</p> <p>En cas de non-exercice des DPS par un actionnaire, il sera dilué.</p>
<b>Dilution</b>	Un actionnaire qui détenait 1 % du capital préalablement à l'émission et qui n'y participerait pas ni à titre irréductible ni à titre réductible verrait sa participation ramenée à 0,96 % après l'émission.
<b>Valeur nominale des actions</b>	0,328 €
<b>Montant de la prime d'émission</b>	12,422 € par action soit une prime d'émission totale de 2.411.222,00 €
<b>Prix de souscription par action</b>	12,75 €, soit une décote de 10 % par rapport au dernier cours de clôture précédent la tenue du Conseil (9,5 % par rapport au cours de l'action ex DPS).
<b>Engagements de souscriptions</b>	<p>A ce jour, les actionnaires suivants se sont engagés à souscrire à cette émission à titre irréductible par exercice de l'intégralité de leur droit préférentiel de souscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Famille MARSAC : 840.200 €</li> <li>• Frédéric CHESNAIS : 614.525 €</li> <li>• Eric GRUAU : 22.593 €</li> </ul> <p>Par ailleurs, ces mêmes actionnaires se sont engagés à souscrire à titre réductible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Famille MARSAC : 116.348 €</li> <li>• Frédéric CHESNAIS : 85.096 €</li> <li>• Eric GRUAU : 177.407 €</li> </ul> <p>Soit une souscription à titre irréductible et réductible se montant au total à 1.856.167 € représentant 75,0% de l'émission</p>
<b>Insuffisance des souscriptions</b>	Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra, dans l'ordre de son choix, soit limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent 75% au moins du montant initialement fixé, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
<b>Dénomination sociale et adresse du siège du dépositaire des fonds</b>	CACEIS Corporate Trust 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 09

Cybergun invite les investisseurs à prendre connaissance des facteurs de risques décrits dans le Document de référence 2009/2010 enregistré par l'AMF le 13 septembre 2010 sous le numéro R. 10-069 et son actualisation enregistrée le 23 mars 2011 sous le numéro D 10-0676-A01 avant toute décision d'investissement. Document de référence et actualisations disponibles sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com).